

TICKET ROUGE 2016 de la F.N.A.U.T.

POUR LES AGGLOMERATIONS DE CHAMBERY ET D'AIX-LES-BAINS

La Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports dispense, lors de son congrès annuel, des tickets rouges aux élus ou administrations qui se sont distingués par une politique des transports archaïque ou inadaptée.

Cette année, les représentants des 160 associations composant la FNAUT ont décerné quatre tickets rouges dont un pour les agglomérations de Chambéry et Grand-Lac (Aix-les-Bains).

Ce ticket rouge s'est d'autant plus imposé que les congressistes, réunis à Strasbourg, venaient de féliciter les élus locaux pour avoir inclus, avec la même tarification dans leur réseau de tramway, la ville allemande de Kehl, pourtant séparée par le Rhin, une langue, des lois et des réglementations totalement différentes. Strasbourg, comme de nombreuses autres collectivités en France, collabore pour faciliter l'usage des transports en commun par une desserte naturelle des bassins de vie de leurs administrés.

Chambéry / Aix-les-Bains : un mur virtuel sépare désormais les deux réseaux de transports en commun depuis le 29 août 2016 !

A l'inverse, les agglomérations de Chambéry et Grand Lac ont instauré une frontière artificielle en arrêtant désormais leurs lignes de bus, non pas à des terminus logiques (Bourget-du-Lac / Zone nord des landiers) mais à la limite de leur territoire !

- **Des terminus au milieu de nulle part.**

La ligne 2 du STAC ,qui traversait la zone d'activités de Technolac, avait son terminus au Bourget-du-Lac, sur le territoire de l'agglomération d'Aix-les-Bains :

- Elle s'arrête désormais au centre de Technolac, à la frontière des deux agglomérations.
- Les bus d'Aix-les-Bains passent au même arrêt mais avec un cadencement très inférieur.
- Les billetteries sont différentes.
- La ligne desservait la zone des Landiers sur le territoire de la CALB : désormais, elle s'arrête 600 mètres plus au sud, sur le territoire de Chambéry.

- **Des billetteries incompatibles et une situation ubuesque.**

- L'agglomération de Chambéry est passée à une billetterie sans contact OURA comme la quasi-totalité des agglomérations de Rhône-Alpes.
- Celle d'Aix-les-Bains a refusé et restera au ticket papier.
- Les deux agglomérations ont supprimé le carnet de ticket ONDESTAC qui permettait, jusque là, les correspondances avec un même ticket entre les deux réseaux.

Le point de vente du Bourget-du-Lac délivre des tickets pour le réseau de bus de Chambéry alors que cette commune n'est plus desservie, depuis le 29 août.

Celui sur la partie chambérienne de Technolac (le seul pour plus de 9000 usagers) ne peut délivrer que des tickets pour le réseau de bus de l'agglomération du Bourget du Lac.

Trois applications smartphones pour covoturer sur les deux agglomérations ?

La Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget vient d'annoncer la disponibilité de son application d'itinéraires et covotage en temps réel sur smartphone pour son territoire.

Est-ce que l'agglomération de Chambéry va faire de même pour son territoire ?

Et est-ce que Métropole Savoie devra lancer une troisième application pour les usagers se rendant d'une agglomération à l'autre ?

NOS DEMANDES

Face à cet anachronisme intolérable,

L'ADTC demande, aux deux agglomérations, la création d'un réseau unique de transports en commun pour, au plus tard, le 1er janvier 2021.

La seule chance de permettre la fusion de ces deux réseaux de bus demande d'aligner les dates de renouvellement des contrats de délégation de services publics des deux agglomérations.

Celle d'Aix-les-Bains se termine le 31 décembre 2020, il serait donc irresponsable que, également, l'agglomération de Chambéry ne prolonge pas la sienne au 31 décembre 2020

Qui pourrait soutenir que cette fusion ne permettrait pas d'apporter un meilleur service aux usagers et serait d'un moindre coût pour les collectivités ?

L'ADTC demande le rétablissement immédiat des carnets de tickets ONDESTAC qui permettent la correspondance entre les deux agglomérations.

Pour cela, Chambéry Métropole ne doit pas enlever dans ses bus les composteurs de tickets papier.

L'ADTC demande la mise en place d'un abonnement unique pour les deux réseaux de transports au 1er septembre 2017.

Dans cette attente, l'ADTC demande que les accords passés entre les agglomérations d'Annecy et de Chambéry soient étendus à Aix-les-Bains : 2 € pour l'extension géographique de l'abonnement.

L'ADTC demande le passage de l'agglomération d'Aix-les-Bains à la billetterie OURA pour le 1er septembre 2017.

Les usagers auront ainsi une billetterie commune, non seulement avec les deux agglomérations, mais également avec les TER de la région.

L'ADTC demande l'amélioration de l'offre de transport en commun sur l'agglomération du Bourget-du-Lac par une augmentation de versement transport.

Aujourd'hui 0,60% à la CALB contre 1,75% à Chambéry et 2,85% à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

L'ADTC Savoie (Association pour le développement des transports en commun) a pour objet le développement des transports en commun comme alternative au développement intensif de la voiture individuelle, ainsi que le développement du fret ferroviaire.

Elle s'adresse en particulier aux utilisateurs de bus urbains, cars départementaux et TER et à toutes personnes pour qui le respect de l'environnement et du cadre de vie passe par une meilleure organisation des transports.

L'ADTC Savoie est affiliée à la [FNAUT](#) (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports).

Elle est ouverte à tous, organise régulièrement des réunions publiques sur des thèmes d'actualité (en 2016, sur le nouveau réseau de bus de l'agglomération chambérienne, sur les alternatives au Lyon-Turin ferroviaire)

« ADTC Savoie » sur Facebook,

@Adtc_savoie sur Twitter, adtc.savoie@free.fr

<http://adtc.savoie.free.fr>